

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06/02/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie MOREL

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 FÉVRIER 2025**

**CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO  
Présentation du rapport d'activité 2023**

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année-aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'activité 2023 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

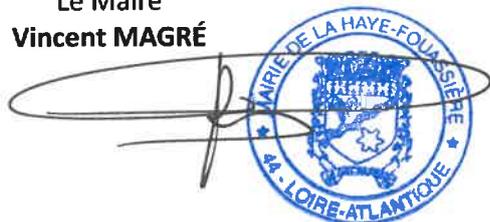
**CONSIDÉRANT** les comptes administratifs 2023 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexés,

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :**

**PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité 2023 de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La Haye-Fouassière, le 06/02/2025

Le Maire  
Vincent MAGRÉ

The image shows a black ink signature of Vincent Magré over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE' at the top and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, surrounding a central coat of arms.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marie MOREL

A blue ink signature of Jean-Marie Morel, consisting of a large, stylized cursive flourish.